

Paris, le 30 mai 2023
N°2023_13129_DG75-C930

**CONCOURS POUR L'ACCÈS AU GRADE
DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL**

RAPPORT DU JURY

ANNÉE 2022



Sommaire

I. DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	3
II. ÉPREUVES ÉCRITES.....	4
1. Note de synthèse – généralités.....	4
2. Note de synthèse de documents à caractère administratif.....	4
2.1 – <i>Le sujet proposé</i>	4
2.2 – <i>Les remarques du jury</i>	4
2.3 – <i>Les résultats</i>	4
3. Note de synthèse de documents à caractère statistique.....	5
3.1 – <i>Le sujet proposé</i>	5
3.2 – <i>Les remarques du jury</i>	5
3.3 – <i>Les résultats</i>	5
4. Note de synthèse de documents à caractère économique et social.....	5
4.1 – <i>Le sujet proposé</i>	5
4.2 – <i>Les remarques du jury</i>	6
4.3 – <i>Les résultats</i>	6
III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	6
5. Les fiches de poste et le dossier RAEP.....	6
5.1 – <i>Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP</i>	6
5.2 – <i>La rédaction du dossier RAEP</i>	7
6. L'épreuve orale.....	7
6.1 – <i>L'exposé</i>	7
6.2 – <i>Réponses aux questions</i>	8
6.3 – <i>Intégration en milieu professionnel</i>	8
6.4 – <i>Connaissance du contexte Insee / Système statistique public</i>	9
ANNEXES.....	10
ANNEXE 1 : <i>Données Statistiques</i>	11
ANNEXE 2: <i>Arrêté fixant la composition du jury</i>	16



Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

I. DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'inscription au concours professionnel 2022 de contrôleur principal est ouverte aux contrôleurs de 1^{re} classe de l'Insee ayant au moins un an dans le 5^e échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

En 2022, sur 571 agents remplissant les conditions, 247 candidats se sont inscrits en 2022 et 221 d'entre eux se sont présentés à l'épreuve écrite le 8 septembre. Le nombre de candidats inscrits est légèrement plus élevé en 2022 qu'en 2021, mais le taux de présence à l'écrit baisse un peu (89,4 % après 91,1 % en 2021).

En 2022, aux épreuves écrites, les candidats se sont répartis relativement équitablement entre les différents sujets : 28 % ont choisi à l'écrit la note de synthèse à caractère administratif, 34 % la synthèse à caractère statistique et 38 % celle à caractère économique et social.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les épreuves ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes entre correcteurs. Une harmonisation entre épreuves est réalisée par le jury, notamment sur la base des statistiques (distribution) propres à chaque sujet.

Le jury a prononcé l'admissibilité pour 100 candidats, fixant la barre d'admissibilité à 10,4.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 5 et le 9 décembre 2022 à Montrouge. 93 candidats se sont présentés à ces épreuves orales. Le jury a retenu 49 lauréats. La barre d'admission est de 13,20. Le taux d'admissibilité est de 45,9 % et le taux d'admission de 22,5 %, se situant dans les deux cas dans la moyenne des 15 dernières années.

Comme chaque année, le jury a accepté de faire un retour sur les épreuves écrites et orales aux candidats qui l'ont demandé. Cette année, une vingtaine de candidats a sollicité un tel retour. Rappelons que le jury n'est pas tenu de faire un retour aux candidats puisqu'il ne constitue pas de document recueillant des appréciations écrites sur les travaux de l'ensemble des candidats¹. Ces retours, rédigés *a posteriori*, nécessitent donc une certaine coordination entre membres du jury et la cellule « concours-examens », puisqu'ils requièrent en particulier de dé-anonymiser les copies d'écrit. En effet, l'anonymat des candidats est conservé à l'égard des membres du jury tant qu'il n'est pas indispensable de le lever, ce qui en pratique implique notamment que les membres du jury n'ont, à aucun moment, connaissance explicite des résultats individuels des candidats à l'écrit. Ces retours présentent donc un « coût » non négligeable pour les membres du jury et ils sont traités globalement. Aussi, à l'avenir et comme en 2021, le jury limitera ses retours aux seules demandes de candidats qui lui seront parvenues dans le mois qui suit la publication des résultats. Il y répondra dans les deux mois qui suivent, les demandes étant traitées de manière groupée.

¹ Voir le [*Guide pratique des concours administratifs à l'usage des présidents et membres de jurys*](#), DG AFP, 2015.



II. ÉPREUVES ÉCRITES

1. Note de synthèse – généralités

Malgré leurs spécificités, les notes de synthèse à caractère économique et social, statistique ou administratif sont avant tout des notes de synthèse au même titre qu'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général. En d'autres termes, la méthode de construction de ces notes est sensiblement identique. Les candidats sont invités à lire les conseils de méthode donnés dans les précédents rapports du jury, notamment celui de 2020, à ce propos.

2. Note de synthèse de documents à caractère administratif

2.1 – Le sujet proposé

Le sujet s'intéressait cette année aux conséquences de la Loi pour une République numérique sur la statistique publique. Le corpus comprenait 7 documents - dont un glossaire - répartis sur 22 pages. L'une d'entre elles manquait dans le sujet remis aux candidats le jour de l'épreuve. Il en a été tenu compte dans la notation. Les documents étaient de nature variée : articles de loi, extraits du blog de l'Insee, extrait du Courrier des Statistiques, extraits de rapports et d'un compte rendu. Plusieurs idées pouvaient être identifiées dans chacun pour étayer la synthèse.

2.2 – Les remarques du jury

Il est fortement conseillé une relecture de la synthèse en fin d'épreuve. Elle permet d'éviter les lapsus et contresens ou encore de corriger la syntaxe. D'aucuns auraient ainsi pu ne pas recourir à des synonymes erronés pour désigner la loi pour une République numérique tout au long de la copie.

La longueur d'une synthèse n'est pas gage de qualité. Les pléonasmes fautifs, les énumérations hétéroclites ou les copier-coller du corpus pour donner l'illusion d'une copie fleuve sont à proscrire. L'excellence d'une copie tient davantage au choix des idées retenues par le candidat, leur présentation et leur pertinence par rapport à la question posée.

Certains candidats ont consacré beaucoup de temps à identifier toutes les idées du corpus. Ils n'ont pas réussi à terminer de composer avant la fin de l'épreuve. Un des exercices importants est de gérer son temps. Il convient également de ne pas être déstabilisé par la masse de documents proposés avec le sujet. L'épreuve de synthèse nécessitant d'en dégager l'essentiel.

2.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 61 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 17,0 et la plus mauvaise à 3,5 (hors copies blanches). La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 12,29. Le taux d'admissibilité est de 46%.



3. Note de synthèse de documents à caractère statistique

3.1 – Le sujet proposé

Le sujet proposé cette année portait sur le panorama de la délinquance en France ; il comportait 15 documents répartis sur 15 pages. Le jury s'était attaché à varier les différents types de tableaux et graphiques présentés. Même si les données étaient issues principalement de publications du SSMSI et non de l'Insee, le sujet ne semblait pas poser de difficultés manifestes. Le jury s'attendait à ce que chaque document alimente la note de synthèse, ce qui n'a été que rarement le cas. Les documents proposés n'exigeaient pas de compétence particulière en statistique, hormis une certaine aisance dans l'analyse de résultats chiffrés : aucun calcul n'était nécessaire.

3.2 – Les remarques du jury

Le plan proposé par le sujet a été suivi par une majorité de candidats, bien qu'imparfaitement parfois. Toutefois certains candidats ont fait le choix d'un plan différent, souvent moins clair mais qui pouvait être accepté dans la mesure où tous les documents étaient analysés. D'une façon générale, les bonnes copies se distinguent par l'utilisation de l'ensemble des documents pour la réalisation de la synthèse. Parmi les graphiques proposés, ceux du document 7 (taux de victimisation et part des femmes victimes selon le type d'atteinte personnelle subie), du document 14 (personnes mises en cause par les services de sécurité selon la nature du crime ou du délit et la nationalité), et surtout celui du document 10 (structure par sexe et âge des victimes et des mis en cause pour violence physique) ont parfois donné lieu à des contre-sens qui auraient pu être évités avec l'analyse des autres documents.

La gestion du temps reste pour certains candidats problématique : les notes les plus basses correspondent aux copies incomplètes, dans lesquelles une partie des tableaux n'est pas mentionnée. Certains candidats ne citent aucun chiffre et les sources ne sont pas systématiquement indiquées. Quelques copies présentent un niveau d'orthographe trop faible. D'autres copies ne sont pas assez structurées. Le jury rappelle à ce titre qu'il est attendu des transitions pertinentes entre les parties .

Sur le fond, le jury a regretté que l'analyse de l'évolution des violences faites aux femmes et le lien avec le confinement, des sujets abordés pourtant fréquemment dans l'actualité, n'aient été que rarement correctement présentés.

Par ailleurs, quelques copies contiennent des introductions trop longues dans lesquelles on retrouve les messages essentiels des documents : ce n'est en effet pas le rôle de l'introduction.

Enfin, il faut rappeler que le jury s'attend à une conclusion avec un bilan et une ouverture, très peu présents dans les copies.

3.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 75 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 19,0 et la plus mauvaise (hors copies blanches) à 2,8. La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 13,50. Le taux d'admissibilité est de 44 %.

4. Note de synthèse de documents à caractère économique et social

4.1 – Le sujet proposé

Le sujet proposé cette année traitait de la métropolisation. Le dossier comportait 9 documents répartis sur 20 pages.



4.2 – Les remarques du jury

Voir commentaires aux paragraphes 2.2 et 3.2 ci-dessus.

4.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 82 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 17,4 et la plus mauvaise à 2,1 (hors copies blanches). La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 12,97. Le taux d'admissibilité est de 48%.

III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale comporte d'une part un exposé par le candidat, en 10 minutes, sur les compétences acquises au cours de son parcours professionnel, et d'autre part une discussion avec deux membres du jury, de 30 minutes dont l'objectif est de déterminer si les compétences déclarées acquises par le candidat le sont bien, d'évaluer sa connaissance de l'Insee et du système statistique public et la solidité de son projet professionnel.

La grille d'évaluation établie couvre un champ suffisamment large pour permettre une évaluation précise des différentes compétences acquises par les candidats. Les critères sont bien définis et relativement faciles à appliquer par le jury. Ils font l'objet d'une pondération différenciée selon leur nature. La formation des membres du jury intègre un travail sur cette grille et en permet une appropriation partagée.

Il est rappelé que le dossier RAEP n'est pas noté. Il n'est pourtant pas à négliger. En effet, après l'exposé du candidat, le jury engage les échanges sur la base du dossier RAEP et sur le contenu de l'exposé.

La manière dont la discussion se déroule et la qualité des échanges, tant sur le fond que sur la forme, sont déterminantes dans l'appréciation du candidat. C'est aussi l'occasion donnée au candidat de se mettre en valeur et de justifier qu'il dispose des compétences attendues par le jury pour un contrôleur principal. Dans cet entretien, il s'agit de se valoriser, sans s'attribuer toutes les avancées du travail et du poste, de reconnaître les apports de son équipe ou de sa hiérarchie. Des réponses précises, à la fois concises mais pas pour autant laconiques, sont attendues. Des exemples qui étayent les réponses sont bienvenus. Les questions posées par le jury portent à la fois sur les compétences professionnelles du candidat, ses réalisations ainsi que sur des connaissances plus générales sur l'environnement de son poste. Ces différents éléments doivent être bien maîtrisés par un futur contrôleur principal de l'Insee.

5. Les fiches de poste et le dossier RAEP

5.1 – Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP

Les fiches descriptives de poste, rédigées par la hiérarchie du candidat, doivent refléter les fonctions du candidat, et non pas le rôle de l'unité à laquelle il appartient.

Elles ne doivent pas donner d'avis sur le candidat, ce ne sont pas des fiches de proposition pour la promotion au choix. Les descriptions doivent être précises et complètes mais rester synthétiques (ne pas dépasser une page) et surtout doivent rester d'une grande neutralité. Elles ne doivent pas non plus comporter de pièces jointes attachées en format électronique, le jury ne dispose que du dossier papier et ne peut accéder à ces pièces jointes. Ces consignes sont respectées dans la grande majorité des cas.



5.2 – La rédaction du dossier RAEP

Des conseils détaillés de rédaction figurent dans le rapport 2020 du jury. Les candidats sont invités à les lire avec attention et à les respecter autant que possible.

6. L'épreuve orale

Cette année, les épreuves orales se sont déroulées dans des conditions normales, en présentiel, les candidats et les membres du jury devant toutefois conserver leurs masques pendant l'entretien, conformément aux instructions sanitaires en vigueur.

Comme d'habitude, un temps assez court est consacré, en début d'entretien, à vérifier que les candidats sont dans de bonnes conditions. Il est possible pour le candidat de faire usage d'un chronomètre mis à sa disposition sur la table devant lui.

Le candidat peut utiliser une feuille de notes recto simple, remplie préalablement à l'épreuve, pour s'aider lors de la présentation de son parcours qu'il doit réaliser au début de l'épreuve (voir infra). S'il fait usage de notes, il doit les ranger une fois la présentation du parcours achevée (au bout des 10 minutes prévues à cet effet). Cette disposition est rappelée dans la convocation des candidats admissibles aux épreuves orales.

6.1 – L'exposé

L'entretien avec le jury commence par l'exposé du parcours professionnel du candidat. La grande majorité des candidats respecte le temps de 10 minutes qui est imposé. Ceux qui n'utilisent pas ces 10 minutes perdent parfois une occasion de mettre en avant l'une de leurs réalisations ou capacités à accéder au grade de contrôleur principal. Un très petit nombre dépasse les 10 minutes ; le jury est alors contraint de leur demander de conclure très rapidement, voire de les interrompre. Le non-respect de la durée de l'exercice (en plus ou en moins) entraîne une pénalité dans la notation.

Dans cet exercice, le jury évalue la capacité du candidat à exprimer oralement le contenu et les apports de son cursus professionnel. Par conséquent, il apprécie que l'exposé s'appuie sur un plan structuré, qui peut être thématique ou chronologique. Certains candidats ont ainsi su trouver un fil conducteur qui a mis en valeur leur parcours.

Une bonne structuration de l'exposé (avec peu d'idées mais bien choisies) permet aux candidats de réaliser leur exposé avec calme, facilitant ainsi l'écoute et la compréhension du jury.

La préparation à l'oral est utile aux candidats pour respecter les attendus de cette épreuve. Des candidats ont fait l'effort de pratiquer cet exercice sans note aucune : le contact avec le jury s'établit mieux et l'exposé n'en est que plus vivant (pas de feuille de papier entre le candidat et le jury qu'il doit convaincre). Cependant il ne faut pas tomber dans l'excès inverse où le par cœur se transforme en une récitation mécanique et peu naturelle.

Avoir du recul et retirer de ses expériences professionnelles des aspects positifs sont des qualités importantes. Le candidat est invité à dégager ses motivations particulières dans sa présentation. L'objectif du candidat doit être la mise en valeur des étapes importantes de sa vie professionnelle et des compétences acquises ou développées. Des illustrations concrètes, si elles ne sont pas indispensables, permettent d'accréditer les apports et d'incarner le discours. Les candidats ont donc tout intérêt à recourir à des exemples.

Certains candidats énumèrent des qualités qu'ils estiment avoir acquises par leur expérience sans relief ni relation à des épisodes vécus. Ce type de discours ne passe pas bien et n'est pas convaincant.



Comme dans le dossier RAEP, le candidat doit parler à la première personne de ce qu'il réalise lui-même, de ses propres responsabilités et non de celles de son équipe. Certains oublient cet aspect et ont du mal à se positionner au sein d'une organisation. Certains semblent avoir fait tout, tout seul, sans aucun chef à qui rendre compte. Dans l'évaluation, le jury cherche à comprendre comment le candidat se positionne avec d'éventuelles personnes qu'il encadre, mais aussi avec ses supérieurs hiérarchiques.

6.2 – Réponses aux questions

Dans l'ensemble, les candidats répondent bien aux questions posées. Ils les comprennent aisément, quitte à demander une précision au jury, ce qui est satisfaisant.

En général, les candidats maîtrisent bien les tâches qui leur incombent, les outils qu'ils utilisent, mais tous n'ont pas le recul attendu sur leurs travaux ou missions. Les candidats sont interrogés sur les tenants et aboutissants des travaux qu'ils effectuent ou ont effectués, l'amont et l'aval. En particulier, les concepts utilisés, et pour les travaux statistiques, la nature des données utilisées et la diffusion des résultats doivent être connues. À titre d'exemple, les candidats sont invités à s'interroger sur les publications auxquelles leurs travaux donnent lieu ou l'utilisation qui en est faite, en interne, comme à l'extérieur de l'Insee.

Quelques rares candidats n'ont pas suffisamment connaissance du contexte entourant leur travail : à quoi sert ce qu'ils font, qui en sont les commanditaires, quels sont les derniers résultats produits ? Il est important que le candidat prenne le recul nécessaire sur les tâches qu'il effectue sur son poste.

Pour les questions pour lesquelles le jury attend une opinion du candidat, il n'y a pas forcément une bonne ou une mauvaise réponse, l'important étant alors la qualité de l'argumentation développée.

6.3 – Intégration en milieu professionnel

L'épreuve orale vise aussi à appréhender les savoir-être du candidat en termes de démarche individuelle ou collective, ainsi que les savoir-faire communs et managériaux.

Le jury attend du candidat qu'il possède du recul et des connaissances suffisantes pour apporter des jugements pertinents et approfondis sur son travail. Il apprécie la capacité du candidat à se forger un jugement personnel et à exprimer une analyse cohérente sur certaines situations, tant sur l'organisation et les procédures que sur les enjeux de la statistique publique et ses perspectives d'évolution. Les candidats sont jugés sur leur capacité à argumenter et non sur le bien-fondé de leur opinion.

La répartition des tâches entre les différentes personnes de l'unité de travail du candidat doit être clairement expliquée au jury. À titre d'exemple, il convient d'exposer les délégations exactes liées à un intérim de son supérieur hiérarchique.

Les candidats doivent montrer qu'ils sont armés pour prendre en charge des responsabilités d'encadrement intermédiaire, révélant une aptitude à assurer des postes de niveau A. La préparation au concours est une occasion d'y réfléchir, de s'interroger sur les différentes dimensions du management, comme les notions d'évaluation, de délégation, de façons de rendre compte à sa hiérarchie, de mesure de la qualité, de prise en compte d'objectifs ou de représentation de son unité. C'est une occasion de se projeter dans l'avenir.

Les capacités à travailler en équipe sont très importantes.

Lorsque le candidat n'est pas en position d'encadrement, les capacités managériales sont questionnées en procédant à des mises en situation.

Le jury souhaite rappeler au candidat que le supérieur hiérarchique n'est pas seulement un animateur : il est un responsable qui encadre. Si le candidat est lui-même en situation d'autorité, il doit



expliquer comment s'exerce son encadrement. Enfin, le candidat à tout intérêt à témoigner que sa relation à son environnement professionnel proche correspond aux bonnes pratiques attendues (responsabilité, loyauté, respect, professionnalisme, etc.).

6.4 – Connaissance du contexte Insee / Système statistique public

Un des aspects évalués, qui sans être primordial dans ce concours est néanmoins important, est celui de la connaissance technique du métier. Pour quelqu'un qui a vocation à progresser dans le domaine des études par exemple, les notions de base de statistiques doivent être connues. Pour quelqu'un qui travaille en mode projet ou dans l'informatique, la méthode Agile ne doit pas être inconnue. Il peut aussi s'agir de vérifier que quelqu'un qui a travaillé sur des enquêtes, la comptabilité nationale ou le répertoire SIRENE, est capable de répondre à des questions sur ces thématiques. Enfin, selon les profils ou souhaits d'évolution des candidats, le jury peut aussi tester si les logiciels utilisés sont un minimum assimilés. En outre, il semble normal qu'un agent en poste en direction régionale qui fait des études ou participe à des panoramas économiques ou conjoncturels, est capable de présenter des éléments économiques saillants.

Le jury est par ailleurs sensible au niveau de « culture générale Insee » dont disposent les candidats. En particulier, c'est bien en étant curieux au-delà de leur environnement et en s'intéressant aux travaux et aux projets de l'Insee que les candidats se donnent le plus de chances pour réussir cette épreuve.

La connaissance du système statistique public, de l'organigramme de l'Insee, du cadre juridique de la statistique, des grands travaux, des projets est un minimum à posséder. Il n'est pas acceptable qu'un candidat ne connaisse pas les services de sa direction régionale ou de la direction générale s'il y travaille. Les candidats ne peuvent pas totalement faire l'impasse sur l'engagement européen et international de l'Insee, ainsi que les grands projets de l'institut ou enjeux statistiques plus larges.



ANNEXES



ANNEXE 1 : Données Statistiques

Concours de contrôleur principal

Tableau 1 : De l'inscription à l'admission depuis 1998

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
1998	437	330	75,5	43	13,0	14	4,2
1999	379	302	79,7	45	14,9	18	6,0
2000	387	322	83,2	50	15,5	20	6,2
2001	385	304	79,0	52	17,1	21	6,9
2002	342	291	85,1	57	19,6	22	7,6
2003	332	290	87,3	102	35,2	38	13,1
2004	395	337	85,3	129	38,3	47	13,9
2005	439	356	81,1	109	30,6	47	13,2
2006	453	388	85,7	153	39,4	71	18,3
2007	395	344	87,1	139	40,4	74	21,5
2008	368	305	82,9	163	53,4	85	27,9
2009	316	272	86,1	140	51,5	85	31,3
2010	329	288	87,5	188	65,3	88	30,6
2011	362	303	83,7	186	61,4	78	25,7
2012	136	120	88,2	86	71,7	43	35,8
2013	125	111	88,8	80	72,1	40	36,0
2014	131	122	93,1	83	68,0	35	28,7
2015	153	142	92,8	81	57,0	37	26,1
2016	173	159	91,9	77	48,4	31	19,5
2017	164	157	95,7	73	46,5	33	21,0
2018	181	158	87,3	63	39,9	30	19,0
2019	224	184	82,1	60	32,6	31	16,8
2020	188	168	89,4	63	37,5	32	19,0
2021	237	216	91,1	73	33,8	34	15,8
2022	247	221	89,4	100	45,2	49	22,2

Tableau 2 : Répartition des candidats selon le sujet choisi à l'écrit et principaux résultats

	2020	2021	2022
Candidats présents aux épreuves écrites	168	216	221
% synthèse <i>Économique et sociale</i>	29,2	30,0	38,5
% synthèse <i>Administrative</i>	25,6	34,8	27,6
% synthèse <i>Statistique</i>	45,2	35,2	33,9
Barre d'admissibilité (Note sur 20)	12,6	11,6	10,4
Candidats admissibles	63	73	100
Candidats présents à l'oral	59	72	93
Barre d'admission (Note sur 20)	14,4	14,36	13,2
Candidats admis	32	34	49

Tableaux 3 : Résultats selon le sujet choisi à l'épreuve écrite

Tableau 3 a : concours 2020

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	49	18	36,7%	15	30,9%
Administrative	76	28	36,8%	9	11,8%
Statistique	43	17	39,5%	8	18,6%
ENSEMBLE	168	63	37,5%	32	19,0%

Tableau 3 b : concours 2021

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	65	27	41,5%	11	16,9%
Administrative	76	28	30,3%	12	15,8%
Statistique	43	17	30,7%	11	14,6%
ENSEMBLE	216	73	33,8%	32	15,7%

Tableau 3 c : concours 2022

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	85	39	45,9%	20	23,5%
Administrative	61	28	45,9%	11	18,0%
Statistique	75	33	44,0%	18	24,0%
ENSEMBLE	216	100	33,8%	49	22,2%

Tableaux 4 : Statistiques par âge sexe au concours de 2022

Tableau 4a : Nombre de candidats admis à concourir par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes
31-35	5	3	2
36-40	38	17	21
41-45	59	32	27
46-50	49	19	30
51 et plus	70	30	40
TOTAL	221	101	120

Tableau 4b : Nombre de candidats admissibles par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes
31-35	3	2	1
36-40	26	12	14
41-45	31	20	11
46-50	22	7	15
51 et plus	18	10	8
TOTAL	100	51	49

Tableau 4c : Nombre de candidats admis par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes
31-35	2	1	1
36-40	18	8	10
41-45	17	12	5
46-50	8	3	5
51 et plus	4	1	3
TOTAL	49	25	24

Tableaux 5 : Répartition des notes aux épreuves écrites et orales

Tableau 5a : concours 2020

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	15,6	16,5	16,1	17,7
Note minimale	0	5,5	6	10,8
Note minimale non nulle	3,1	5,5	6	10,8
Moyenne des notes	11,5	11,9	11,6	14,6
Moyenne des notes non nulles	11,7	11,9	11,6	14,6

Tableau 5b : concours 2021

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	15,4	15,8	17,0	19,5
Note minimale non nulle	5,5	3,9	3,6	8,0
Moyenne des notes non nulles	10,7	10,2	10,4	14,6

Tableau 5c : concours 2022

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	17,4	17,0	19,0	19,1
Note minimale non nulle	2,1	3,5	2,8	8,0
Moyenne des notes non nulles	13,0	12,3	13,5	13,7

ANNEXE 2 : Arrêté fixant la composition du jury

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du 19 juillet 2022 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ouvert au titre de l'année 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2014 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ouvert au titre de l'année 2022 est composé comme suit :

Président :

Monsieur Patrick SILLARD

Administrateur hors classe de l'Insee



Membres :

Monsieur BAYART Pierre	Attaché statisticien principal de l'Insee
Madame BLAISE Céline	Attaché statisticien de l'Insee
Monsieur BOUVIER Anthony	Attaché statisticien principal de l'Insee
Madame CHERCHEM Ourida	Attaché statisticien principal de l'Insee
Madame de WAROQUIER de PUEL PARLAN Sophie	Attaché statisticien de l'Insee
Madame GAIMARD Laura	Attaché statisticien de l'Insee
Madame LEROUX Sabrina	Attaché statisticien de l'Insee
Monsieur LIENARD Jérémie	Attaché statisticien principal de l'Insee
Madame MAGISTRALI Béatrice	Attaché statisticien principal de l'Insee
Monsieur MAAZI Sofiane	Attaché statisticien de l'Insee
Madame PARIENTE Julie	Attaché statisticien de l'Insee
Madame PELA Viviane	Attaché statisticien principal de l'Insee
Monsieur PERRON Romain	Attaché statisticien de l'Insee
Monsieur QUILLE Bruno	Administrateur de l'Insee
Monsieur VIAIRON Vincent	Attaché statisticien de l'Insee

Article 2

En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par M. Bruno QUILLE.

Article 3

Mme Juliette PONCEAU, cheffe de la section concours et examens, est chargée du secrétariat du jury ou, en son absence, Mme Nathalie MAURIN, gestionnaire du concours.

Article 4

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 juillet 2022

Le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Signé : J.-L. TAVERNIER

